

## FOUR DE L'ADDE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Titre</b>	Four de l'Adde, les mains à la pâte
<b>En bref</b>	Fabrication de pains au levain naturel et repas au coin du feu
<b>Descriptif de l'activité</b>	<p>L'odeur du pain cuit au feu de bois ! André Isenegger, artisan passionné, propose une initiation à la boulangerie selon d'anciens savoir-faire : des pains confectionnés sur la base d'une fermentation lente au levain naturel. Après des démonstrations, les participants mettront la main à la pâte pour pétrir et façonner le pain, préparer fougasses, pizzas et autres tartes crémeuses qui seront partagées au repas. Chacun repart avec une production variée de pain et un livret de recettes.</p> <p>L'atelier se déroule dans un cadre d'exception. Au-dessus de Cerniat, dans la paisible vallée du Javro, André Isenegger a construit un lieu de travail inspirant. Il y a installé un four à bois du 19<sup>e</sup> siècle nommé <i>four à gueulard</i>. C'est là qu'il fabrique chaque fin de semaine des pains au levain.</p> <p>Vu l'heure tardive de la fin de l'activité, pourquoi ne pas prolonger l'expérience avec une nuit en hôtel 3 étoiles et petit-déjeuner à Charmey.</p>
<b>Dates</b>	<b>Samedi 25 mai 2024, samedi 12 octobre 2024, samedi 9 novembre 2024, samedi 15 février 2025, samedi 15 mars 2025.</b>
<b>Horaire</b>	15h00 – 22h00
<b>Lieux du rendez-vous</b>	Four de l'Adde Route de la Valsainte 53 1654 Cerniat
<b>Lieux de l'activité</b>	Four de l'Adde
<b>Programme indicatif</b>	<p>15h00 Accueil</p> <p>15h30 – 18h30 Atelier du pain</p> <p>18h30 – 19h30 Préparation du repas et apéritif</p> <p>19h30 Repas en commun</p> <p>20h30 – 21h30 Enfournement et défournement des pains</p> <p>22h00 Fin</p>
<b>Matériel à prendre avec soi</b>	Tablier de cuisine, chaussures d'intérieur en hiver.
<b>Sécurité</b>	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
<b>Participants, catégorie et âges</b>	Adultes, dès 14 ans Enfants, dès 5 ans
<b>Nombres (min. – max.)</b>	Minimum 8 adultes, maximum 16
<b>Option</b>	Nuit en hôtel*** à Charmey.

**Variante** Offres pour groupes sur demande : atelier sur mesure ; horaires et jours à convenir

## TRANSPORTS ET ACCÈS

**Accès voiture et transports publics** Accès en voiture uniquement, covoiturage possible depuis Bulle

### Horaires des transports publics

#### Aller

Lausanne – Bulle 13h44 – 14h41  
Fribourg – Bulle 14h04 – 14h41

#### Retour

Bulle – Lausanne 22h15 – 23h27  
Bulle – Fribourg 22h20 – 22h55

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

**Covoiturage** Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription  
Contact : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) 0848 110 888

## TARIFS

**Tarif de base adulte** Dès 14 ans, 120.-

**Tarif de base enfant** De 5 à 13 ans 50.-

**Nuit à l'hôtel** Nuit en hôtel\*\*\* à Charmey, prix sur demande

**Tarif variante** Au minimum 1'320.- et à partir de 12 adultes, 120.- par adulte (dès 14 ans) et 50.- par enfant (dès 5 ans).

## CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

**Inscription** Inscription obligatoire : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) 0848 110 888

**Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi**

**Confirmation** La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

**Paiement** Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

**Annulation**

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

**Assurances**

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.